



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-267

Déposé le : 16.05.17

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Un refuge pour sauver des vies.

Texte déposé

L'adolescence et la période de jeune adulte sont, sans aucun doute, synonymes d'affirmation de soi et de son identité. C'est à cette période que de nombreux jeunes LGBTQ* découvrent et décident d'assumer leur orientation sexuelle auprès de leurs familles. La période de « coming-out » la plus courante se situe entre 14 et 17 ans. Bien que notre société évolue positivement, cette affirmation de soi peut, malheureusement, pour de nombreux jeunes, se solder par le rejet et l'incompréhension de l'entourage. Cette rupture avec la famille a des conséquences dramatiques. Mis à part le problème matériel évident, comme la perte du logement et des moyens de subsistances, la situation est aussi la source de détresse morale et psychologique pour le jeune et sa famille. Cela conduit à l'isolement du jeune concerné, une rupture avec ses études ou sa formation et parfois le suicide. On évalue que le taux de suicide chez les jeunes LGBT est 2 à 5 fois plus élevé par rapport à celui de leurs collègues hétérosexuels. 50% des tentatives de suicide chez les homosexuels sont commises avant l'âge de 20 ans et ce taux serait de 74% chez les jeunes lesbiennes(1).

Constatant cette situation qui déchire des familles et entraîne la mort de jeunes gens, notre voisin, le canton de Genève, a pris le problème à bras le corps en ouvrant le Refuge Genève(2). Celui-ci est destiné à accueillir les jeunes LGBTQ* de 18 à 25 ans et à leur offrir l'écoute et le soutien dont ils ou elles ont besoin. Un accompagnement individuel est proposé si nécessaire. Mieux encore, les professionnels socio-éducatifs de ce centre proposent aussi des médiations pour renouer le dialogue entre le jeune concerné et sa famille permettant,

souvent, une meilleure acceptation de l'orientation sexuelle du jeune. Dans les cas extrêmes, le refuge organise un logement d'urgence pour le jeune, en dehors des locaux du refuge car celui-ci n'est pas équipé pour.

Le travail de cet espace ne s'arrête pas là. En coordination avec les différentes associations de défense des LGBTQ*, le Refuge Genève participe à une prévention ciblée sur les jeunes, leurs problématiques spécifiques, et à la création de supports préventifs distribués à la population concernée. De plus, les différents professionnels socio-éducatifs accompagnent et conseillent les différents acteurs publics (école, protection de la jeunesse, police, etc.) lors des cas qui relèvent de leurs compétences.

Ce refuge semble porter ses fruits et répondre à un besoin réel tant dans la population que chez les acteurs confrontés aux problématiques susmentionnées. Dès lors, la question se pose de créer un refuge équivalent dans le canton de Vaud, qui n'échappe pas à cette problématique(3) et qui compte un bassin de population élevé. La protection et le secours à une population jeune et dans une situation de détresse sont des devoirs du Canton et ne doivent pas être négligés.

C'est pourquoi, les présents signataires demandent :

Que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de créer un refuge pour les jeunes personnes LGBTQ* en situation de rupture familiale selon le modèle susmentionné.

1) https://www.stopsuicide.ch/site/sites/default/files/docs/Publications_STOP_Suicide_et_LGBT.pdf

2) <http://www.dialogai.org/refuge-geneve/>

3) http://www.vogav.ch/IMG/pdf/rapport_d_activite_vogav_2015.pdf (page 30)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate



Nom et prénom de l'auteur :

Clément François

Crottaz Brigitte

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Aminian Taraneh	Christin Dominique-Ella	Ehrwein Nihan Céline
Ansermet Jacques	Clément François	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Favrod Pierre-Alain
Aubert Mireille	Collet Michel	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Freymond Isabelle
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Cantone Fabienne
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Gander Hugues
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Genton Jean-Marc
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Germain Philippe
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Glauser Nicolas
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien	Glauser Sabine
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Décosterd Anne	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Deillon Fabien	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Guignard Pierre
Butera Sonya	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Despot Fabienne	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Devaud Grégory	Induni Valérie
Chappuis Laurent	Dolivo Jean-Michel	Jaccard Nathalie
Cherubini Alberto	Donzé Manuel	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Ducommun Philippe	Jaquet-Berger Christiane
Chevalley Christine	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Chevalley Jean-Rémy	Durussel José	Jobin Philippe
Chollet Jean-Luc	Duvoisin Ginette	Jungclaus Delarze Suzanne
Christen Jérôme	Eggenberger Julien	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 10 janvier 2017

Keller Vincent	Neyroud Maurice	Sansonnens Julien
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Oran Marc	Schelker Carole
Kunze Christian	Pahud Yvan	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André	Schwaar Valérie
Lio Lena	Perrin Jacques	Schwab Claude
Luisier Christelle	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Randin Philippe	Stürner Felix
Manzini Pascale	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Marion Axel	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Martin Josée	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Mattenberger Nicolas	Ravenel Yves	Tosato Oscar
Matter Claude	Renaud Michel	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Meldem Martine	Richard Claire	Uffer Filip
Melly Serge	Riesen Werner	Urfer Pierre-Alain
Meyer Roxanne	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Miéville Michel	Roulet Catherine	Volet Pierre
Modoux Philippe	Roulet-Grin Pierrette	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Mossi Michele	Rydlo Alexandre	Züger Eric